UABT41 - Expérience professionnelle (DEUST 2)

Présentation

Programme

Contenu

Cette unité est validée par l'examen de l'expérience professionnelle. Un CV détaillé et des preuves d'activité professionnelle sont à déposer sur le site : https://diplome.cnam.fr/

Une expérience professionnelle de deux ans est exigée après un niveau Bac, dont 3 mois en tant que professionnel, ouvrier ou ETAM, du BTP, de l'architecture, de l'immobilier ou de l'urbanisme. Lorsque le candidat ne possède pas l'expérience professionnelle au niveau demandé, le Cnam offre la possibilité de signer une convention de stage dans le BTP de trois mois minimum (et jusqu'à deux fois six mois) pour compléter son expérience professionnelle.

Mis à jour le 01-09-2025

Code : UABT41

Unité d'activité de type expérience ou stage

12 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT